

**ASSEMBLEE NATIONALE**24 novembre 2005

---

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 91

présenté par  
M. Giran, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 10**

*(Art. L. 331-26 du code de l'environnement)*

Dans le premier alinéa de cet article, substituer par deux fois aux mots :

« les espaces protégés »,

les mots :

« le cœur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.